

## REORGANISATION DE L'INSERM ET COORDINATION DE LA RECHERCHE BIOMEDICALE FRANCAISE

### MISE EN PLACE DES INSTITUTS THEMATIQUES

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports ont placé comme axe central de la mission confiée au directeur général de l'INSERM « *la clarification du paysage de la recherche biomédicale française, afin d'atteindre une meilleure efficacité du dispositif et une meilleure lisibilité pour nos concitoyens* ». Dans ce cadre, il lui a été demandé de proposer « *un schéma d'organisation qui prenne en compte l'objectif de faire de l'INSERM l'acteur institutionnel national de la coordination de l'ensemble des programmes de recherche biomédicale* ».

En effet, si l'on considère les opérateurs institutionnels intervenant dans le champ de la recherche biomédicale, celle-ci est aujourd'hui caractérisée par :

- plusieurs organismes, intervenant de manière exclusive, très significative, limitée de manière large ou spécifique, dans ce domaine, du plus amont au plus finalisé, comme l'INSERM, le CNRS, le CEA, les universités, les hôpitaux et les centres hospitaliers universitaires, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie, l'INRA, l'IRD ou le CIRAD ;
- trois agences jouant un rôle déterminant via le financement de projets : l'ANR, l'INCA, l'ANRS.

Une trop faible, voire une absence de coordination, entre ces différents acteurs conduit à l'évidence à un affaiblissement de notre dispositif de recherche :

- une mauvaise visibilité vis-à-vis des pouvoirs publics et de nos concitoyens ;
- une complexité croissante pour les laboratoires ;
- le risque d'une mauvaise allocation des ressources et de duplications d'activités ;
- le risque de négliger des domaines de recherche et d'expertise ;
- des capacités d'innovation amoindries et une valorisation peu efficace ;
- une mauvaise réactivité, notamment en cas de crise sanitaire.

Une étroite coordination, stratégique, scientifique et opérationnelle, entre les différents organismes opérateurs nationaux est indispensable. Elle l'est particulièrement pour soutenir de manière cohérente le développement de la recherche dans les hôpitaux et les politiques de transfert dans le cadre de la loi de santé publique de 2005, et le développement de stratégies de recherche plus autonomes par les universités dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

L'objectif est d'améliorer la visibilité de la recherche française en biologie et santé, de mieux contribuer à l'animation de la communauté scientifique concernée et de rendre plus efficaces ses relations avec l'ensemble des organismes impliqués, avec le monde médical et avec les entreprises relevant du secteur de la santé. Il s'agit de mettre en place un dispositif plus clair, gage d'une plus grande reconnaissance, nationale et internationale. Une nouvelle organisation de la recherche est donc proposée : elle est structurée autour d'un nombre limité de grands axes thématiques, auxquels correspondent autant d'Instituts.

Ces Instituts thématiques sont ainsi à même de proposer une stratégie globale et cohérente afin de permettre le développement des disciplines et des progrès de la recherche biomédicale. Ils deviennent les interlocuteurs privilégiés des organismes impliqués dans la recherche les concernant. Ils seront enfin dans leur champ de compétences, sans dessaisir les responsables des organismes de leurs responsabilités propres, les représentants de la communauté scientifique auprès des instances nationales, communautaires et internationales, d'expertise et d'organisation de la recherche biomédicale.

### 1) Thématiques et domaines couverts par les Instituts

AXES THEMATIQUES	DOMAINES COUVERTS	CSS CONCERNEES
Neurosciences, neurologie, psychiatrie	Neurosciences, neurologie, psychiatrie, santé mentale, addictions, organes des sens, maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	CSS 1
Génétique et développement	Génétique, reproduction, développement, vieillissement, muscle, maladies rares	CCS 2 (+ CSS 4)
Cancer	Cancer, oncologie, oncogenèse	CSS 2 (+ autres)
Maladies infectieuses	Maladies infectieuses	CSS 5
Cœur, métabolisme, nutrition	Cardiologie, nutrition, diabète, obésité, endocrinologie, gastro-entérologie, hépatologie, néphrologie, système ostéo-articulaire	CSS 4, CSS 6
Immunologie, hématologie, pneumologie	Immunologie, hématologie, allergologie, pneumologie, dermatologie	CSS 5, CSS 6
Santé publique	Santé publique, handicap, épidémiologie, systèmes sanitaires, économie de la santé, méthodologie en recherche clinique, santé et environnement, toxicologie	CSS 3 (+ autres)
Technologies pour la santé	Techniques appliquées à la santé, imagerie, biotechnologies, bioingénierie, biothérapies, chirurgie	CSS 7 (+ CSS3)

Ces Instituts thématiques, en nombre volontairement limité pour des raisons opérationnelles et de visibilité, permettent de donner une vision d'ensemble et une cohérence globale :

- L'Institut « neurosciences, neurologie et psychiatrie » inclut ainsi le volet « recherche » du plan Alzheimer, clairement individualisé au sein d'une fondation de coopération scientifique.
- L'Institut « cancer » est étroitement coordonné avec l'Inca qui dispose déjà d'une direction de la recherche et dont les prérogatives et les moyens dépassent largement le champ de la recherche.
- Il en est de même pour l'Institut « maladies infectieuses » avec l'ANRS, ou « santé publique » avec l'IReSP (Institut de recherche en santé publique).

La recherche clinique constitue une activité transversale forte dans l'ensemble des domaines et fait l'objet d'une coordination et d'une mutualisation dans le cadre de l'institut « Santé publique ».